

ASSEMBLEE DE QUARTIER NORD

26 septembre 2019

COMPTE RENDU



Restaurant scolaire Romain Rolland

Introduction

Myrienne COCHE, 1^{ère} Adjointe au Maire de Lanester, ouvre la soirée en remerciant les habitant(e)s présent(e)s, les élu(e)s, les services de la Ville et l'Observatoire de la Démocratie Participative qui, tous, ont été les acteurs de ce dispositif.

I. Retour sur les fiches de proximité

Philippe GARAUD, Conseiller municipal en charge de la proximité, présente les fiches remplies en amont de la réunion publique :

- Un lampadaire caché par une haie assez haute
- Une zone non éclairée entre la fin du Pont Saint-Christophe et le début de la rue Jean Jaurès (sorte de « trou noir »)
- La taxe foncière à Lanester
- L'éclairage public qui est resté allumé tout l'été dans une rue couramment éteinte

II. Temps d'échanges libres

Le temps d'échanges libres, instauré dès le début de la réunion, est l'occasion pour les habitant(e)s de mettre à l'ordre du jour les sujets qu'il(elle)s souhaitent.

Par table, les participant(e)s ont échangé sur les sujets qui les intéressent ou les préoccupent sur leur quartier et sur la ville avant de partager leurs questions avec l'ensemble de la salle.

Le tableau ci-après synthétise ces échanges.

Questions des participants	Réponses des élus
Problèmes de harcèlements par les démarcheurs téléphoniques sur l'isolation thermique.	Invitation à s'inscrire sur Bloctel – www.bloctel.gouv.fr , site du gouvernement – et à se rapprocher des associations de consommateurs.
Est-ce qu'un cycliste peut passer un passage protégé en restant sur son vélo ?	En général, non. Oui seulement quand le passage protégé est sur la continuité d'une piste cyclable (sur des ronds-points par exemple).
Et le téléphone à vélo ?	Interdit, idem pour les trottinettes.
Le rond-point de la rue Jean-Baptiste Clément est expérimental ? Va-t-il rester ? Les riverains ne le trouvent pas pratique.	
Avenue Ambroise Croizat : quels seront les nouveaux commerces ?	Il y aura 3 cellules, une seule enseigne est connue aujourd'hui (Audiolab).
Le devenir des collèges sur Lanester ?	La Ville attend du Département la mise en place d'une concertation (parents d'élèves, élèves, enseignants, riverains...) sans doute après les prochaines élections municipales.
Quel devenir du site de Keraliguen ?	L'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme qui s'est tenue cet été a permis de mesurer l'attachement des habitants au parc de la rue de la Libération. Les élus ont décidé de le conserver en tant qu'espace vert du quartier. Une réunion publique est organisée sur l'OAP de Keraliguen le 17 octobre, intégrant le devenir du foncier du Carmel.
Le nouveau panneau STOP devant le collège Henri Wallon : serait-il possible de mettre un miroir pour une meilleure visibilité ?	Transmis aux services pour instruction.
Qu'est-ce-que la mairie va faire contre les personnes qui refusent la pose du compteur Linky ?	Ce n'est pas de la compétence du Maire.



III. L'aide à la rénovation thermique

Myrienne COCHE, Adjointe en charge de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, de l'Habitat et du Logement, présente le sujet d'actualité du quartier.

La Commune mène depuis le 02 juillet 2015 la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont le projet a été arrêté en Conseil Municipal du 28 février 2019. L'enquête publique s'est déroulée en juin et juillet dernier, les commissaires-enquêteurs ont rendu leur conclusion en septembre. Ce projet contient de nombreuses dispositions visant à inscrire la Commune et ses habitants dans l'adaptation au changement climatique et la prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique.

Ainsi l'orientation 3 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui s'intitule « Lanester, ville active dans la transition écologique, mobilisée face au changement climatique », se décline en différentes actions parmi lesquelles la valorisation des ressources naturelles locales, les efforts en matière de transition énergétique des ménages ainsi que des activités industrielles, artisanales et commerciales, la mise en œuvre de modes de déplacement doux et l'aménagement de la ville face aux risques liés au changement climatique.

La Ville de Lanester a ainsi adopté, lors du Conseil Municipal du 16 mai 2019, la création d'un fonds communal d'aide à la rénovation thermique dans le cadre de la politique de la commune en faveur de l'amélioration de l'habitat.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les Lanestérien(ne)s dans la réalisation des travaux d'amélioration de leur logement par la rénovation thermique.

Concrètement, c'est quoi ?

- Un subventionnement des travaux de rénovation thermique
- En complément des aides existantes

Des critères d'éligibilité

→ Du projet

- Un diagnostic établi par l'Espace Info Habitat
- Des travaux réalisés par des professionnels
- Gain énergétique $\geq 50\%$
- Travaux de 1 500€ HT minimum

→ Du propriétaire

- Occupant un logement construit depuis plus de 15 ans
- Non bénéficiaire du prêt à taux zéro (PTZ) dans les 5 dernières années
- Revenu fiscal de référence \leq plafonds Prêt Social Location Accession (PSLA)

La procédure d'obtention de l'aide



La subvention lanestérienne

Le montant maximum de la subvention s'établit au regard des plafonds des ressources et du gain énergétique :

Gain énergétique	sup à 50%	sup à 50% et éco matériaux	sup à 50% et -88kWh/m ² .an (BBC)
Subvention	750 €	1000 €	1500 €

Les aides déjà existantes

- Les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : taux de 35 OU 50% (selon les ressources) sur un plafond de travaux de 20 000€ HT maximum,
- Les subventions de l'Etat (prime Habiter Mieux « Sérénité » avec gain énergétique supérieur à 25% : 10% plafonné à 1 600 ou 2 000€,
- Les subventions de Lorient Agglomération : de 500 à 3 000 € en fonction du gain énergétique,
- Le Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE) : 15 à 30% sous conditions,
- Les Certificats d'Economie d'Énergie (C2E) : variable (souvent valorisés par l'ANAH),
- Les prêts : le prêt Renov de l'agglomération (de 5 000 à 15 000€) en lien avec le Crédit Agricole, seule banque partenaire ou l'éco PTZ national (maximum 30 000€) délivré par toutes les banques.

Pour rappel, le montant total des aides publiques ne peut excéder 80% du montant du projet TTC.

Questions des participants	Réponses des élus
Quels sont les travaux à faire, pour contribuer à une bonne rénovation thermique ?	Tout ce qui concerne l'isolation, le changement des ouvertures (portes et fenêtres), le changement des chaudières et du système de chauffage.
Un riverain explique qu'il a fait refaire toute la toiture de sa bâtisse et qu'il a obtenu un crédit d'impôt très minime. Il ne comprend pas.	Seule l'isolation des combles a dû être prise en compte, la réfection de la toiture ne fait pas partie du gain énergétique.
Y'a-t'il une aide au ravalement sur Lanester ?	Oui pour les habitations donnant sur les voies principales. Le périmètre concerné par cette aide est consultable auprès du Service Urbanisme et sur le site Internet de la Ville. Il est rappelé que ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux à la mairie.